

**RÉPONSES D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION
À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N°6
DE LA RÉGIE**

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 6 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE)
RELATIVE À LA DEMANDE TARIFAIRE 2014-2015**

PRÉVISION DES VENTES

1. **Références :**
- (i) Dossiers R-3492-2002, R-3541-2004, R-3579-2005, R-3610-2006, R-3644-2007, R-3677-2008, R-3708-2009, R-3740-2010, R-3776-2011, R-3814-2012, R-3854-2013 : pièces sur la prévision des ventes;
 - (ii) Pièce B-0011, pages 13-14;
 - (iii) Tableau préparé par la Régie : ventes réelles normalisées VS ventes projetées par le Distributeur – sans contrat spéciaux;
 - (iv) Pièce B-0128, page 6.

Préambule :

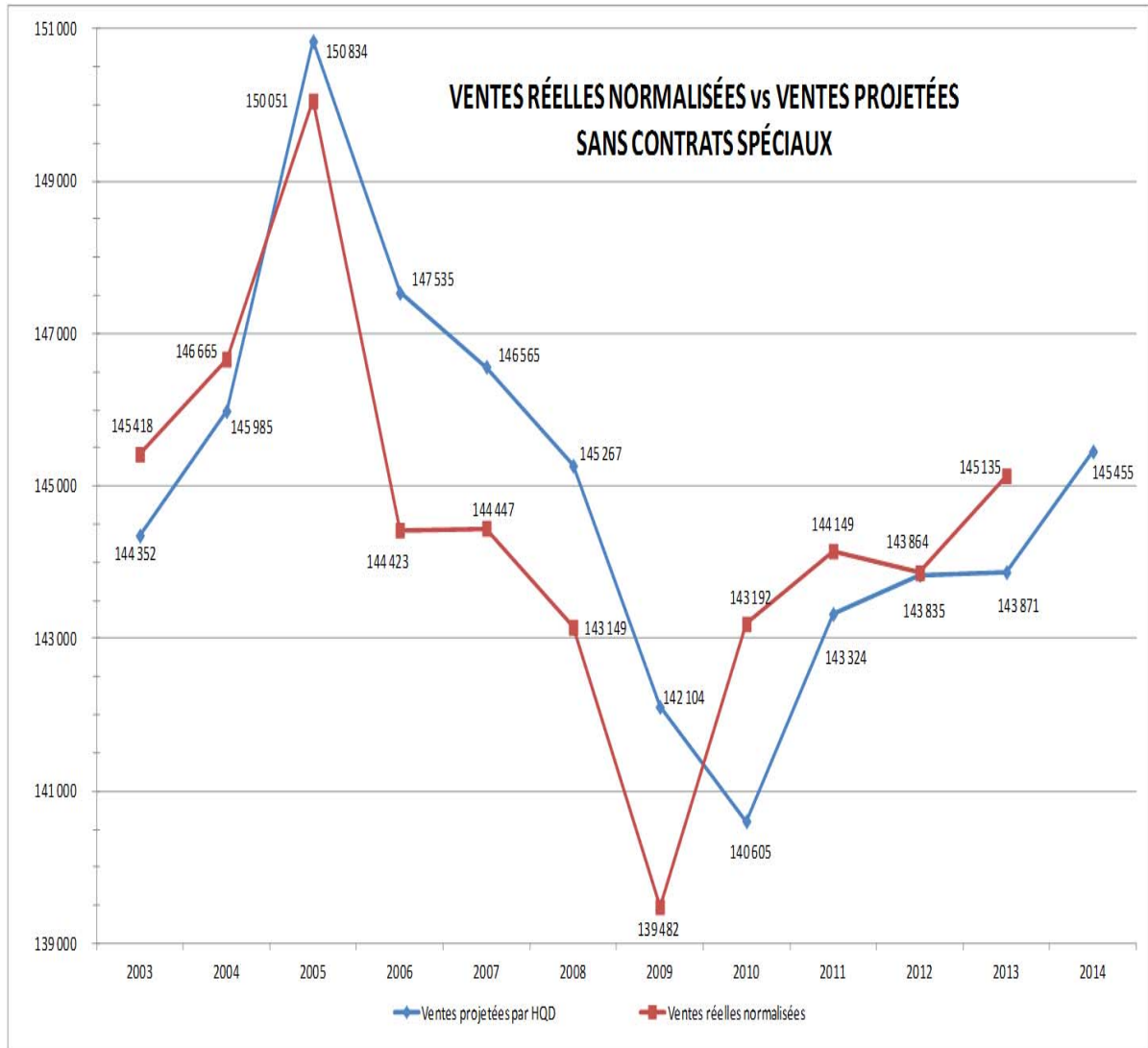
(i) Pour chacun des dossiers, voir, d'une part, les tableaux portant sur les prévisions des ventes pour l'année de base et l'année témoin projetée, et d'autre part, les tableaux portant sur les historiques de ventes.

À ces égards, on remarque que depuis 2010, les ventes réelles normalisées, sans celles aux contrats spéciaux, ont été plus élevées que les ventes projetées par le Distributeur.

(ii) « Par rapport à la prévision des ventes déposée au dossier tarifaire R-3814-2012 pour l'année témoin 2013, les principaux écarts de la prévision des ventes de l'année de base du présent dossier tarifaire (comprenant les ventes publiées normalisées de janvier à avril) s'expliquent comme suit :

- Au tarif D, l'écart positif de 209 GWh s'explique par les résultats des ventes normalisées de 2013 qui sont plus importants que prévus.
- L'écart consolidé positif de 404 GWh aux tarifs G, G-9 et M résulte principalement d'un contexte économique plus propice qu'anticipé aux secteurs des services et industriel PME.
- Au tarif L, l'écart positif de 491 GWh découle essentiellement de ventes plus importantes d'environ 1,2 TWh au secteur des pâtes et papiers, attribuables notamment à la réouverture de l'usine Stadacona du groupe White Birch en août 2012 alors que dans les autres secteurs, les ventes diminuent de 600 GWh en raison principalement de perspectives économiques moins favorables que prévues dans le secteur des mines et des métaux » (nous soulignons).

(iii) Depuis 2010, on constate une sous-estimation des ventes (sans celles relatives aux contrats spéciaux) :



(iv) « Dans le cas d'une sous-estimation des ventes de 250 GWh au tarif D, ou de 250 GWh au total pour les tarifs G, G-9 et M ou de 250 GWh au tarif L, pour l'année de base 2013 et non attribuable à l'aléa climatique, le Distributeur estime un impact sur les ventes nettes des achats d'électricité respectivement de l'ordre de 10 M\$ au tarif D, de 12 M\$ au total pour les tarifs G, G9 et M et de 4 M\$ au tarif L ».

Demande :

1.1 Considérant les variations de ventes aux différentes catégories de clients, notamment ceux résidentiels et industriels (référence ii),

Considérant l'historique de prévision des ventes (références i et iii),

Considérant les impacts financiers des écarts de prévision (référence iv),

La Régie estime que les ventes pour l'année témoin projetée 2014, excluant celles aux contrats spéciaux, soient possiblement sous-estimées d'environ 1 TWh, ce qui peut correspondre à un impact tarifaire net (ventes – achats d'électricité) d'environ 30 M\$ à la baisse sur les revenus additionnels requis 2014.

Veuillez commenter.

Réponse :

Contrairement à la comparaison des ventes réelles avec les ventes prévues dans le mémoire de UC (pièce C-UC-0019, page 31), le Distributeur constate que les ventes prévues et réelles normalisées sur la période 2003-2014 illustrées dans le graphique à la référence (iii) sont exactes.

Le processus de prévision du Distributeur, mis en place depuis 2012, s'inscrit dans un cadre cohérent intégrant le contexte économique, démographique et climatique et il permet d'éviter l'usage des provisions ou des méthodes basées sur des jugements.

Le Distributeur tient à rappeler que lorsqu'il effectue le positionnement de sa prévision, il ne se base pas uniquement sur une analyse graphique des écarts passés constatés sur une courte période qui pourrait donner des résultats arbitraires selon la période observée.

Le Distributeur déduit que l'affirmation de la Régie, sur une possible sous-estimation de ventes de 1 TWh, se fonde sur la moyenne des écarts observés sur la période 2010-2013. Cependant, la Régie soulignait lors de sa demande de renseignements n° 3 du dossier tarifaire R-3814-2012 (question 5.1 à la pièce A-0040), que les prévisions étaient sept fois sur dix surévaluées entre 2003 et 2012, ce qui lui a permis de conclure à une possible surestimation des prévisions de 1 TWh. Ces conclusions contradictoires illustrent bien le caractère arbitraire de ces analyses graphiques et ne reposent pas sur une méthodologie statistique.

Le Distributeur rappelle qu'il s'est doté, depuis 2012, d'outils additionnels de prévision des ventes de court terme pour tous les secteurs de ventes. L'approche adoptée consiste à établir des relations économétriques, sous la forme de modèles de régression multiple, entre les ventes d'électricité et les facteurs susceptibles d'influencer leur croissance. Ces relations intègrent un grand nombre de variables économiques, démographiques et climatiques et tiennent compte de

l'évolution historique des ventes pour chacun des secteurs de consommation. De plus, elles sont établies selon les différents critères d'analyses statistiques reconnus dans l'industrie, comme la détermination et la performance prévisionnelle sur les données historiques.

Cela dit, des événements inattendus peuvent influencer les ventes réelles et ne peuvent qu'être constatés comme le contrat temporaire au tarif L, accordé à Rio Tinto Alcan entre 2010 et 2011, en raison d'une faible hydraulité ou la fermeture de l'usine Stadacona de White Birch, à partir de décembre 2011, et son redémarrage soudain en août 2012. Ces éléments font partie du risque assumé par le Distributeur.

Les révisions en continue apportées aux modèles de prévision des ventes ont entraîné également des améliorations à la prévision des revenus qui permet une meilleure précision de la détermination de l'ajustement tarifaire. De plus, l'évaluation de l'impact de l'ajustement tarifaire s'effectue désormais sur des factures normalisées des conditions climatiques et non sur des factures historiques réelles pour l'ensemble de la clientèle du Distributeur. Ces améliorations ont permis de baisser les revenus additionnels requis du Distributeur d'environ 40 M\$ en 2014.

Le processus de prévision de la demande et des revenus du Distributeur est cohérent et rencontre des standards de haute qualité. Il permet d'effectuer une prévision des ventes selon les hypothèses retenues et les informations disponibles au moment de sa réalisation. Il est inexact de prétendre que la prévision des ventes d'une année prévisionnelle est sous-estimée de 1 TWh en se basant uniquement sur un écart moyen constaté sur la période 2010-2013. Le scénario de prévision des ventes 2014, déposé dans le cadre du présent dossier tarifaire, se veut un scénario centré et le plus probable. Par conséquent, les risques d'écart à la hausse comme à la baisse sont équivalents.